

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 16 Mai 2011 à 18h30**

Convocation du Mardi 10 mai 2011

**PRESENTS** : J. ADGE - J. BOUSQUET - Y. PUGLISI - P. MARIEZ - N. DAVOISNE - G. RIVE - S. CUCULIERE - G. NATTA - H. DE FALCO - J. TABARIES - E. BOUSQUET - M. NEGRE - J. L. LAFON - J. M. VICENS - M. BERNABEU - P. GIUGLEUR - L. MATHIEU - B. FERRAIOLO - V. FERRER - I. ALIBERT - M. ARRIGO - C. FORNES - F. SANCHEZ - D. NESPOULOUS - B. BORDENAVE - G. CLADERA - G. STORM

**ABSENT EXCUSE** : A. LAURENS - L. KERBIGUET -

*Secrétaire de séance : Pierre MARIEZ*

*Compte rendu de la séance précédente* : approuvé

\*\*\*\*\*

**NOTE DE SYNTHÈSE N° 1 : Gaz de schiste – motion**

**Monsieur le Maire** fait part de l'intervention de Monsieur le Président du Conseil Général auprès de la Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, chargée de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique sur le projet de prospection de gaz de schiste en France qui a été lancé depuis mars 2010, après que le Ministre chargé de l'Energie, ait accordé 3 permis de recherche de cet hydrocarbure non conventionnel aux groupes français « Total » et à l'entreprise américaine « Schuppach », sur une zone d'environ 10 000 m<sup>2</sup> couvrant une grande partie des départements de la Drôme, l'Ardèche, le Gard, l'Hérault, l'Aveyron et la Lozère. Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la motion relative à l'exploitation des gaz de schiste présentée par le Conseil Général.

Il est demandé que soit rajouté « *demande l'annulation des permis de construire et d'exploitation* »

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**NOTE DE SYNTHÈSE N°2 : Participation pour voiries et réseaux - Rue des Horts du n° 53 au n° 63**

**Monsieur le Maire adjoint à l'Urbanisme** rappelle au conseil municipal la délibération prise le 12 juillet 2010 instituant la participation pour voiries et réseaux sur le territoire de la commune de Poussan.

Il indique qu'au vu du code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2, une participation pour voiries et réseaux est due pour toute implantation des nouvelles constructions dans le périmètre délimité dans le cadre du dossier précité en objet nécessite la reprise de la voirie existante, la construction de trottoirs ainsi que l'adaptation des réseaux qui lui sont associés.

Les travaux correspondants ont été évalués et font apparaître un montant de participation pour voiries et réseaux de 5,00 € par m<sup>2</sup> de terrain.

Nous rappelons que cette participation s'applique aux terrains situés dans la bande de 80 mètres par rapport à l'axe de la voie.

La participation est exigible à partir de l'obtention du permis de construire, dans le cadre d'un calendrier de paiement qui sera réglé par voie de convention à établir entre le promoteur et la commune.

Il est rappelé que la présente PVR vient en complément des autres taxes générées, par le permis de construire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les conventions de paiement de ces travaux par les promoteurs des projets, ainsi que tout acte nécessaire.

Il est demandé au conseil municipal:

- d'approuver les conventions entre la commune et les propriétaires du terrain fixant le montant de la participation pour voiries et réseaux.
- d'autoriser le maire à signer les conventions de paiement de ces travaux par les promoteurs des projets, ainsi que tout acte nécessaire.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

**NOTE DE SYNTHÈSE N°3 : Création de parkings Rue des Horts, Chemin du Moulin à vent – tènement cadastral BH**

*Monsieur le Maire* fait part qu'étant donné la densité de constructions dans certains quartiers du village et par mesure de sécurité, il convient de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules.

En conséquence, la création de parkings s'avère nécessaire.

Les projets de création de parkings publics porteront sur des terrains vacants situés à proximité du centre ville. Le tènement cadastral concerné est le tènement BH (Rue des Horts, Chemin du Moulin à vent).

Le maire sollicite l'avis des élus sur l'application du droit de préemption lors de la mise en vente de terrains.

*Monsieur Bordenave* demande si « on aurait les moyens d'acheter ces terrains ? ».

*Monsieur le Maire* répond que ces projets de parkings sont bien subventionnés.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

**NOTE DE SYNTHÈSE N°4 : Adhésion de la commune de Montagnac au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des communes du Bas Languedoc**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune de Montagnac souhaite transférer ses compétences en matière de production, adduction et distribution d'eau au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des communes du Bas Languedoc (SBL).

Il importe donc de mettre en oeuvre la procédure d'adhésion de la commune de Montagnac au SBL qui se déroule suivant les modalités prévues par l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir une délibération du conseil municipal de la commune souhaitant adhérer, l'accord du comité syndical du SBL, l'accord des membres du SBL à la majorité qualifiée requise pour la création du syndicat et un arrêté préfectoral prononçant l'adhésion de la commune au SBL.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'adhésion au syndicat et sur le transfert à ce dernier, les compétences de la commune de Montagnac en matière de production, adduction et distribution d'eau.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

**La séance est levée à 19h40**